



Propriété intellectuelle site internet

Par **karma_flo**, le **15/03/2014 à 18:09**

Bonjour à tous,

Je me permets de vous expliquer mon problème:

En 2010 je suis en couple et pacsé. Avec mon compagnon nous créons un site constitué de mémoriaux pour défunt.

Il crée visuellement le site et moi je suis community manager, et crée des mémoriaux et articles (signés avec mon prénom)

En 2012 nous nous séparons et j'ai découvert qu'il a effacé toute preuve de ma participation sur ce site. Mon prénom disparaît, et impossible d'avoir accès à la base admin.

En 2013, sa nouvelle compagne se proclame fondatrice du site et ne cesse de multiplier concours et articles.

Elle raconte même avoir créé le site en 2011 lors du décès de son père alors que le site est créé depuis 2010 et qu'à cette époque elle ne faisait pas partie de la vie de mon ex.

J'ai en ma possession des conversations Facebook datant de 2010

Où je parle de ce projet avec des amis, ou des emails annonçant la création de ce projet. J'ai également des mails envoyés aux abonnés où mon prénom est bien défini dans l'adresse mail.

J'ai également retrouvé via des archives mon prénom signant les articles de lancement du site (qui a été remplacé par celui de mon ex)

Plusieurs participations sur des forums où je parle de ce site etc...

Je me suis renseignée auprès de plusieurs avocats mais leurs tarifs sont indécentes, je ne puis

payer 250€ pour un rdv.

Ma question est la suivante, outre l'aide juridictionnel, existe t il des avocats aux tarifs moins douloureux? Ou puis ne rien payer et obliger mon ex compagnon à régler ces Frais?

Merci beaucoup pour vos réponses.